

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40
Désignés :30
(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents :18
Votants :32
Procurations :4
Date de la convocation :
28 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2024

Délibération 2024-16

**OBJET : Modification composition Commission Délégation
Service Public - CDSP**

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

Procurations :

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-16-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique ;

Les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4, disposent qu'à différentes étapes de la passation des concessions de services ou travaux, une Commission doit intervenir au stade de l'ouverture et de l'analyse des candidatures et des offres. Cette commission est présidée par le Président de UNIVALOM ou son représentant. Elle est composée de 5 titulaires et 5 suppléants membres.

Par délibération n°2022-02 du 3 mars 2022 par laquelle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants, le Comité syndical a créé la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) d'UNIVALOM ;

Par les délibérations suivantes n°2022-56 du 9 décembre 2022 et n°2023-49 du 21 décembre 2023 par lesquelles, le Comité syndical a les membres titulaires et suppléants suivants à la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) d'UNIVALOM dont la composition, jusqu'à ce jour, était la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Emmanuel DELMOTTE (CASA)	Mme Anne Laure SEBBAR
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne-Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIJK (CASA)	Mme Marie José MERO (CASA)
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Daniel LE BLAY (CAPG)

Suite au décès de Monsieur Roland RAIBAUDI le 31 mai 2024, le Comité syndical d'UNIVALOM, par délibération 2024-11 du 4 juillet 2024, a procédé à l'installation de nouveaux délégués issus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Il est proposé de remplacer Monsieur Daniel LE BLAY membre suppléant, représentant de la CAPG.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Comité accepte un vote à main levée.

Le Comité accepte.

Un appel à candidature est lancé parmi les délégués.

Madame Isabelle DOURLENS s'est portée candidate.

Madame Isabelle DOURLENS obtient 32 voix.

Madame Isabelle DOUROLENS ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré élue.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de la nomination de Madame Isabelle DOUROLENS en tant que membre suppléante de la CDSP d'UNIVALOM.
- **MET A JOUR** la liste des membres titulaires et suppléants de la CDSP suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Emmanuel DELMOTTE (CASA)	Mme Anne Laure SEBBAR
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne-Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIJK (CASA)	Mme Marie José MERO (CASA)
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	Mme. Isabelle DOUROLENS (CAPG)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-16-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Date de mise en ligne :

22 JUL. 2024